

## PROFIL DE POSTE

### Employé saisonnier site du Lac – saison 2026

*Date de lancement du recrutement : 3 avril 2026*

---

**Lieu(x) d'exercice de la fonction :** Ligue de Bourgogne–Franche-Comté

**Site de Dijon :** Lac Kir Espace Jérôme GOLMARD – avenue du 1<sup>er</sup> Consul – 21000 DIJON

---

**Temps de travail :** temps partiel 26h / semaine du mercredi au dimanche, selon emploi du temps en annexe

**Contrat** du 30 mai au 13 septembre 2026

---

**Statut :** Employé

**Rattachement conventionnel :** Groupe 1 selon CCNS

---

**Mission principale :**

Accueil du public, vente des produits buvette, entretien du site.

---

**Relations principales :**

**Hiérarchiques :** le.a salariée est placé sous la responsabilité de la responsable administrative de la Ligue auprès de qui elle prendra toutes ses directives de travail.

**Fonctionnelles :** en lien avec l'Equipe Régionale de Développement, l'Equipe Technique Régionale, les services administratifs et l'équipe de direction.

---

**Moyens matériels du poste :**

**Matériel technique :** matériel en place sur le site du lac

---

**Compétences :**

**Savoir-faire :**

- Vendre et préparer les produits en vente sur le site.
- Gérer les réservations de courts (ADOC).
- Entretien et nettoyer le site.
- Méthode et organisation.

**Savoir-être :**

- Sens de l'accueil.
  - Prise d'initiative afin de maintenir le site en parfait état de propreté et de fonctionnement.
-

#### Missions quotidiennes :

- Accueil des joueurs.
- Gérer le planning des courts sur Adoc.
- Encaisser les locations de terrains et les ventes de la buvette.
- Vendre les produits proposés à la buvette.
- Nettoyer les espaces de restauration et de préparation des produits de la buvette.
- Assurer l'entretien des terrains en terre battue (arrosage notamment)
- Fermeture du site et rangement du matériel

#### Missions complémentaires, si mauvais temps :

- Nettoyer les sanitaires et douches.
- Désherber les abords des terrains.
- Arroser les plantations.
- Vérifier le bon fonctionnement des installations.
- Balayer la terrasse.
- Maintenir le mobilier terrasse en bon état de propreté.
- Vider les poubelles aux abords des courts.
- Collecter et jeter les déchets.
- Nettoyer le club-house en profondeur.
- Signaler tout dysfonctionnement.

#### Emploi du temps :

Mercredi, jeudi et vendredi : de 16h30 à 20h30  
Samedi, dimanche : de 8h30 à 16h30 (dont pause 1h au cours de la vacation)

Cette liste n'est pas exhaustive. Sur demande de la direction, le salarié peut être amené à effectuer des tâches ponctuelles ou récurrentes rattachées à son emploi et non indiquées dans les présentes.